



## FGIF - Garantie d'Emprunt au Féminin

Fondes consolide vos projets et pérennise vos emplois

### Public

- Femmes créatrices

**Montant** : 45 000€

**Durée** : Entre 2 et 7 ans maximum

**Coût** : 2,5 % du montant garanti

### QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

L'objectif du FGIF est de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes pour financer la création, la reprise ou le développement de leur entreprise.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Le FGIF peut être attribué à toutes les femmes qui veulent créer, développer ou reprendre une entreprise ; et ce quels que soient le statut de la créatrice (salariées, sans emploi...), la forme juridique de l'entreprise, son secteur d'activité...

La responsabilité de l'entreprise doit être assumée en titre et en fait par une femme. L'entreprise bénéficiaire doit avoir été créée ou reprise depuis moins de 5 ans.

### CARACTÉRISTIQUES

#### > Durée des prêts

Entre 2 et 7 ans.

#### > Montant des prêts

5 000 € minimum. Pas de montant maximal.

#### > Taux de couverture du prêt par le FGIF

La quotité garantie maximale est de 70%.  
Le montant garanti est limité à 45 000 €.

Au cas où une autre garantie serait mobilisée en plus du FGIF, la quotité maximale des deux garanties est limitée au plus à 70%, l'établissement prêteur conservant, dans tous les cas, au moins 30% du risque. L'établissement prêteur peut néanmoins prendre des garanties réelles sur les biens financés par le prêt.

#### > Coût pour l'entreprise

Le coût total de la garantie s'élève à 2,5% du montant garanti.

Les cautions personnelles sur les prêts garantis par le FGIF sont exclues.

### QUELLE EST LA PROCÉDURE ?

- Expertise
- Décision du comité d'engagement
- Financement
- Conseil-Accompagnement